



I. Rappel de la définition d'une non-conformité mineure (NCm)

C'est une erreur ou une omission dans une instruction de travail, une technique ou une tâche qui aurait pu avoir un impact négatif sur le produit/service livrable à la clientèle externe si elle n'avait pas été détectée et corrigée à l'interne en cours de processus.

Un manquement aux mesures relatives aux enregistrements manuscrits constitue également une NCm (voir DI-GQ-006).

II. Gestion des NCm

A. Objectif

La déclaration des NCm est effectuée pour :

- évaluer l'ampleur des NCm qui surviennent dans un secteur d'activités et en suivre les tendances afin d'identifier les situations qui exigent une plus grande surveillance, une analyse plus fine ou une action corrective;
- réagir rapidement à une NCm qui serait en croissance;
- s'assurer que le LSPQ est en contrôle des mesures mises en œuvre pour la maîtrise des enregistrements manuscrits.

B. Généralités

La déclaration des NCm est effectuée à l'aide du registre RE-GQ-019. Selon les besoins et par secteur, le registre peut être complété de façon collective, de façon individuelle ou de façon sectorielle aux différents postes de travail.

C. Inscription des NCm

La personne qui détecte une NCm dans son secteur l'inscrit au registre **RE-GQ-019** et s'assure que la NCm est corrigée. Pour faciliter la saisie, on peut y inscrire au préalable, les types de NCm les plus fréquemment détectées et ainsi, le personnel n'a qu'à les dénombrer au fur et à mesure de leur apparition. Si nécessaire, le personnel consigne à la section Remarques, des précisions sur la NCm (ex. : échantillons visés, description détaillée, contexte, correction, numéro de l'action corrective initiée).

Si la NCm relève du secteur Réception-Expédition, elle est déclarée par le biais du **RE-RS-016**.

Si la NCm relève d'un autre secteur, elle est déclarée à ce dernier. Il doit l'inscrire à son registre et faire le traitement approprié.

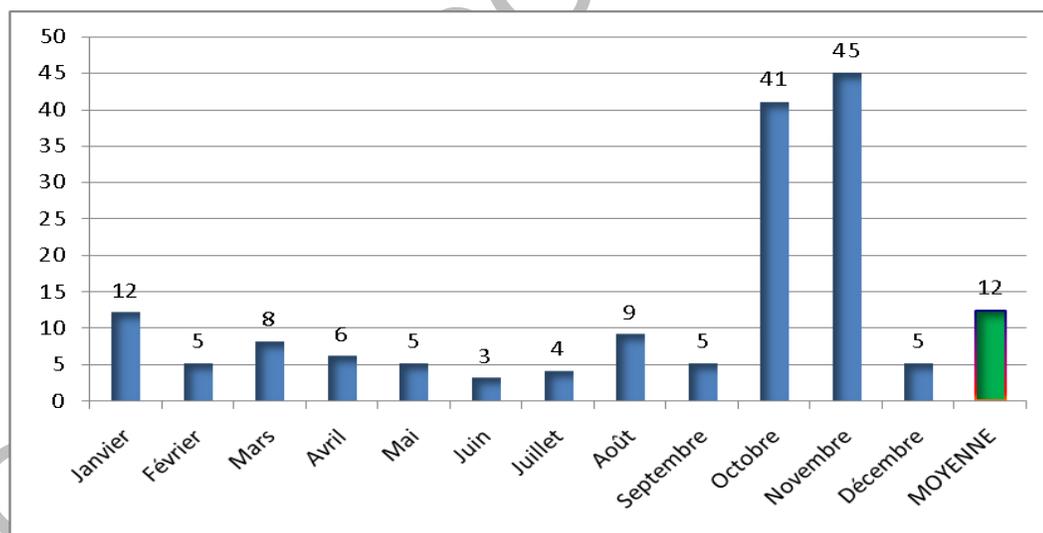
D. Bilan et suivi des NCm

À la fin du mois, la personne désignée dans le secteur d'activités recueille toutes les copies du RE-GQ-019 et/ou du RE-RS-016 et prépare le bilan mensuel des NCm.

Le bilan mensuel est présenté sous la forme de tableaux et d'histogrammes indiquant les catégories de NCm rencontrées et leur nombre. Il inclut une courte description des actions prises et permet de suivre les tendances.

Le fichier du bilan annuel des NCm est envoyé annuellement au secteur Gestion de la qualité. Les RE-GQ-019 sont conservés dans les secteurs.

Enregistrement incomplet		
Période	Nombre	Actions prises
Janvier	12	
Février	5	
Mars	8	
Avril	6	
Mai	5	
Juin	3	
Juillet	4	
Août	9	
Septembre	5	
Octobre	41	ACP-17-XXX
Novembre	45	Rappel en réunion de secteur le 2016-12-24
Décembre	5	
Moyenne	12	



III. Documents associés

La version courante des documents suivants est associée au présent document :

- DI-GQ-003 Maîtrise des non-conformités
- DI-GQ-006 Maîtrise des enregistrements
- RE-GQ-019 Relevé mensuel des non-conformités mineures
- RE-RS-016 Décompte des NCm du secteur DC/RS